

DOSSIER DE DEMANDE

PRIME STOP FIOUL



Crédits : Adobe Stock - Freepik

» LA PRIME STOP FIOUL

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place la prime STOP FIOUL sur son territoire. Lancée le 1^{er} mars 2024, cette prime vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs chaudières fioul par des équipements de chauffage alimentés par des énergies renouvelables.

Le chauffage au fioul étant fortement émetteur de CO₂, ce dispositif contribue à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le fioul est une énergie coûteuse dont le prix est volatil, le passage à une autre énergie permet de baisser la facture énergétique des foyers du territoire.

La PRIME STOP FIOUL s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes.

Cette démarche peut, en outre, s'inscrire dans un projet global de rénovation énergétique du logement. Des conseils sont disponibles au 04 76 14 00 10 ou sur infoenergie38.org.

» De quoi s'agit-il ?

La PRIME STOP FIOUL vise à **aider financièrement les particuliers à remplacer leurs appareils de chauffage au fioul par des appareils de chauffage utilisant une énergie renouvelable.**

La PRIME STOP FIOUL porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...⁽¹⁾

Les équipements doivent être fournis par l'entreprise signataire du dossier ou son sous-traitant déclaré.

Elle est variable en fonction des conditions de ressources, deux catégories d'aides sont prévues suivant le référentiel de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en vigueur :

- **1 000 euros pour les ménages intermédiaires et supérieurs,**
- **3 000 euros pour les ménages modestes et très modestes.**

La PRIME STOP FIOUL peut être cumulable avec MaPrimeRénov', l'éco-prêt à taux zéro et les Certificats d'économies d'énergies sous conditions.

» Informations sur le dossier

L'entrée en vigueur de ce formulaire de demande de prime stop fioul est fixée au 01/03/2024.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ou l'AGEDEN se réservent le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier, pour des raisons liées à la mise à jour du dossier de demande et/ou pour tout autre motif d'intérêt général lié à l'instruction de votre dossier.

⁽¹⁾ Le montant de l'aide est plafonné à 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée

» LES CONDITIONS POUR OBTENIR L'AIDE :

» Suis-je éligible ?

Oui si :

- Je suis un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, occupant à titre gratuit).
- L'installation est réalisée sur l'une des 37 communes de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
- L'appareil à changer est dans ma résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans

Sont exclus les maîtres d'ouvrages disposant d'un numéro de SIRET (SCI, entreprises, associations). Comme pour les aides nationales, les SCI familiales sont tolérées dans le cas où l'un des membres de la SCI, titulaire de la demande d'aide, est occupant du logement, déclaré en tant que résidence principale.

» Mon appareil est-il éligible ?

Oui si :

- Il remplace un appareil de chauffage au fioul
- Le nouveau matériel doit utiliser une énergie renouvelable parmi les suivantes :
 - Le Bois-énergie : chaudière bûches ou granulés disposant du label Flamme verte ou inscrite au registre de l'ADEME ou bien un appareil de chauffage au bois indépendant raccordé au réseau d'eau de chauffage
 - **Registre Flamme Verte** : <https://www.flammeverte.org/appareils>
 - **Registre ADEME** : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html>
 - Les pompes à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau ayant un rendement supérieur à 111% pour les PAC moyennes et hautes températures ou un rendement supérieur à 126% pour les PAC basses températures (critères identiques à ceux de MaPrimeRénov').
 - Un Système solaire combiné (peut être couplé à un autre système de chauffage) certifié SolarKeymark ou CSTBat (surface minimale de 8m² de capteurs et capacité de stockage du ballon d'eau chaude solaire supérieure à 400Litres).
- L'élimination de l'ancien appareil est **obligatoire**.



» Mon installateur est-il éligible ?



Oui si l'installateur est **qualifié RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) **dans le domaine de travaux concerné** lors de la réalisation des travaux. Sans cela, aucune aide financière ne pourra vous être accordée. Pour le vérifier : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

Attention : la réalisation des travaux ne doit pas avoir lieu avant la réception du courrier d'attribution de la prime par la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

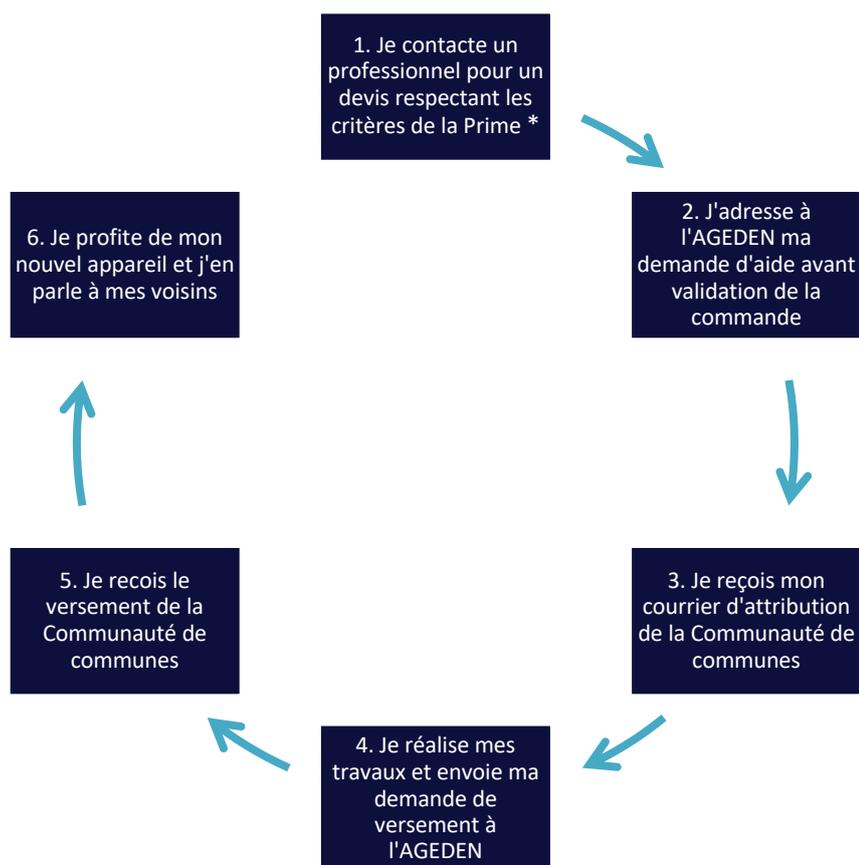
» Quel est le montant de ma prime ?

La prime est définie en fonction du barème de revenu selon le tableau (**données applicables en 2024**) :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources du ménage*	
	3 000 €	1 000 €
Montant de la prime		
1	≤ 21 805 €	> 21 805 €
2	≤ 31 889 €	> 31 889 €
3	≤ 38 349 €	> 38 349 €
4	≤ 44 802 €	> 44 802 €
5	≤ 51 281 €	> 51 281 €
Par personne supplémentaire	6 462 €	9 165 €

* Plafonds applicables en 2024 à comparer au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre dernier avis d'imposition. Ces plafonds, correspondant aux critères d'éligibilité des aides de l'ANAH, sont révisés chaque année.

» Quelle est la marche à suivre ?



*** Je ne signe aucun devis avant la validation de mon dossier par l'AGEDEN.**

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a confié à l'AGEDEN l'accompagnement et l'instruction des dossiers. Par conséquent, le demandeur doit transmettre son dossier à l'AGEDEN.

J'envoie ma demande par mail (de préférence) **OU** par courrier à :

ebraidechauffage@ageden38.org

AGEDEN
PRIME STOP FIOUL EBER
14, avenue Benoit Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

A réception du dossier, vous recevrez un accusé de bonne réception sous 2 semaines. Si tel n'est pas le cas, contactez l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.

Une fois votre dossier complet et validé par l'AGEDEN, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé par la Communauté de commune Entre Bièvre et Rhône vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux. À noter, vous disposez d'un délai **maximum de 24 mois** entre l'émission du courrier d'attribution et la réalisation des travaux.

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et vérification) des documents à fournir après travaux.

» Quelles sont les pièces à fournir ?

AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX, envoyez à l'AGEDEN votre dossier de demande d'aide (vérifier que ce dossier est bien celui en vigueur) comprenant les pièces suivantes :

- Fiche 1 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », **dûment complétée par le demandeur**
- Fiche 2 : « DECLARATION SUR L'HONNEUR » **dûment complétée et signée par le demandeur**
- Fiche 3 : « DEVIS » **dûment complétée par l'entreprise choisie** (Remplir celle qui correspond au nouveau système, soit 3a, 3b ou 3c)
- Fiche 4 : « DECLARATION SUR L'HONNEUR » **dûment complétée et signée par l'entreprise choisie**
- Photo de l'appareil à remplacer, en fonctionnement (dérogation possible à convenir avec le service instructeur), et en plan large afin de situer ultérieurement où l'appareil était initialement installé
- Copie de l'avis de taxe d'habitation du logement concerné pour l'année N ou N-1 (disponible sur votre espace <https://www.impots.gouv.fr/>)
 - si elle n'existe pas, fournir la déclaration d'occupation (Tuto pour la télécharger http://www.ageden38.org/upload/DC/Tuto_declaration_occupation.pdf)
 - si vous êtes nouveaux propriétaires (année N ou N-1), fournir l'attestation d'acte notarié de vente
- Dernier avis d'imposition disponible sur votre espace <https://www.impots.gouv.fr/>
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire
- Cas particuliers pour les propriétaires bailleurs : joindre, en plus de la taxe d'habitation du locataire, la taxe foncière du propriétaire, et si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir soit la copie d'acte notarié pour un propriétaire soit le bail pour un locataire),

NB : Tout dossier incomplet devient inéligible au bout de six mois. Après 1 mois sans nouvelle de la part du service instructeur, n'hésitez pas à recontacter l'AGEDEN.

APRÈS REALISATION DES TRAVAUX, envoyez à l'AGEDEN votre dossier de demande de versement comprenant les pièces suivantes (dans un délai maximal de 24 mois après émission du courrier d'attribution) :

- Fiche « DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME STOP FIOUL » (fiche envoyée avec le courrier d'attribution),
- Facture certifiée acquittée,
- Photo du nouvel appareil installé, en plan large,
- Preuve de destruction de l'ancien appareil

**La PRIME STOP FIOUL est une aide versée par la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.
Votre interlocuteur mandaté par Entre Bièvre et Rhône est l'AGEDEN
Coordonnées en fin de document**

» Données relatives au demandeur

NOM, Prénom :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

Adresse des travaux si différente (en cas de demande réalisée par un propriétaire bailleur)

Nom, Prénom du locataire :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

» Votre situation, votre logement

SITUATION PROFESSIONNELLE :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur-trice exploitant-e | <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant-e, chef-fe d'entreprise | <input type="checkbox"/> Employé-e |
| <input type="checkbox"/> Ouvrier-ère <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> Retraité-e <input type="checkbox"/> Autre, sans activité |

- **Âge :** 18 à 24 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

VOTRE LOGEMENT

- **Nature du logement :** Maison Appartement

- **Surface chauffée du logement :**m²

- **Période de construction :** avant 1949 1949 - 1975 1975-1990 1990-2005 après 2005

- **Travaux d'isolation depuis 2005 ?** Toiture Façade Plancher bas Remplacement menuiseries
 Ne sait pas

- **Classe énergétique du logement (si connue) :** A B C D E F G

- **Occupation du logement :**
 Propriétaire occupant Locataire Propriétaire bailleur Occupant à titre gratuit

» La chaudière remplacée

- **Type de chaudière remplacée :**
 Fioul standard (fonctionne à haute température) Basse température A condensation Je ne sais pas

- **Année d'acquisition de la chaudière remplacée :**
 Avant 1990 1990-2000 2000-2010 après 2010 date inconnue

» Vos motivations pour changer

- **Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ? :**

- Améliorer la qualité de l'air de mon logement Economiser de l'argent Economiser de l'énergie
 Gagner en confort / chaleur Lutter contre le changement climatique (santé/environnement)
 Autre :

- **Comment avez-vous connu cette aide ? :**

- Presse locale Professionnel Boîte aux lettres Radio Journal Municipal
 « Bouche à oreille » Notaire / Besoin de mise en conformité Site internet, lequel :
..... Publicité sur internet Salons, foire, réunion d'information Magazine
intercommunal
 Autre.....

FICHE 2 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (A remplir par le demandeur)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent **dans le cadre du remplacement** d'un appareil de chauffage au fioul par un appareil utilisant une énergie renouvelable.
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la Fiche 1 « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES » sont exacts.
3. **M'engage à éliminer mon ancien appareil** (case à cocher) :
en le remettant à l'entreprise qui a réalisé les travaux, en vue de son élimination (remise d'une attestation de destruction par l'entreprise),
4. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de **résidence principale**.
5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est **achevé depuis plus de 2 ans**.
6. **Accepte le principe de visites sur site** (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
7. M'engage à fournir toute pièce complémentaire qui ne figure pas dans la liste des pièces page 4 mais qui serait néanmoins nécessaire à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de la prime air bois, sur simple demande de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ou l'AGEDEN.
8. M'engage à ce que **les travaux n'aient pas démarrés** avant réception du courrier d'attribution adressé par la communauté de communes.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime STOP FIOUL, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé en version papier par le **service environnement de la Communauté de communes EBER** pour **permettre la gestion d'attribution des subventions**.*

La base légale du traitement est le consentement et la mission de service public.

*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **services de la Direction environnement et développement durable et les services de la trésorerie**.*

*Les données sont conservées pendant **une durée de 4 ans pour la gestion du fichier bénéficiaire et 10 ans pour la gestion des versements de subvention**.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ;***

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, **notre délégué à la protection des données : contact.dpd@entre-bievretrhone.fr***

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de l'opération PRIME STOP FIOUL, j'accepte d'être contacté (e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur ma nouvelle installation de chauffage au bois : oui non

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature du bénéficiaire :

FICHE 3a – DEVIS APPAREIL À BOIS (A remplir par l'entreprise réalisant le devis)

» Données relatives au demandeur

NOM, Prénom :

Adresse des travaux :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

» Devis

NOM de l'entreprise : Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN : Qualification RGE n° :

Mail : Tél :

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant ;

Nom de l'entreprise : Qualification RGE n°

APPAREIL À REMPLACER	Coûts (en €HT)
DEMONTAGE / ÉVACUATION DE L'ANCIENNE CHAUDIÈRE	(de démontage)

APPAREIL À INSTALLER		
TYPE D'APPAREIL	<input type="checkbox"/> Chaudière à bois <input type="checkbox"/> Appareil de chauffage au bois indépendant raccordé à un réseau hydraulique	
MARQUE		
MODÈLE (identique à la labellisation)		
PUISSANCE		
LABELLISATION (si appareil au bois ou Système solaire combiné)	<input type="checkbox"/> Flamme Verte <input type="checkbox"/> Registre	
TYPE DE COMBUSTIBLE	<input type="checkbox"/> Bûches <input type="checkbox"/> Granulés <input type="checkbox"/> Mixte	
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS* LIÉS À L'INSTALLATION (Exemple : grilles, hotte, dallage, tubage etc...)		
MAIN D'OEUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS		

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 3b – DEVIS SYSTEME SOLAIRE COMBINÉ (A remplir par l'entreprise réalisant le devis)

» Données relatives au demandeur

NOM, Prénom :

Adresse des travaux :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

» Devis

NOM de l'entreprise : Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN : Qualification RGE n°:

Mail : Tél :

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant ;

Nom de l'entreprise : Qualification RGE n°

APPAREIL À REMPLACER	Coûts (en €HT)
DEMONTAGE / EVACUATION DE L'ANCIENNE CHAUDIERE	(de démontage)

APPAREIL À INSTALLER		
TYPE D'APPAREIL	<input type="checkbox"/> Système solaire combiné	
MARQUE		
MODÈLE		
CERTIFICATION	<input type="checkbox"/> SolarKeymark <input type="checkbox"/> CSTBat	
SURFACE DE CAPTEURS (m ²)		
CAPACITE DE STOCKAGE DU BALLON D'EAU CHAUDE SOLAIRE		
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS* LIÉS À L'INSTALLATION (Exemple : châssis, liaison solaire , etc...)		
MAIN D'OEUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS		

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 3c – DEVIS POMPE A CHALEUR (A remplir par l'entreprise réalisant le devis)

» Données relatives au demandeur

NOM, Prénom :

Adresse des travaux :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

» Devis

NOM de l'entreprise : Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN : Qualification RGE n° :

Mail : Tél :

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant ;

Nom de l'entreprise : Qualification RGE n°

APPAREIL À REMPLACER	Coûts (en €HT)
DEMONTAGE / EVACUATION DE L'ANCIENNE CHAUDIERE	(de démontage)

APPAREIL À INSTALLER		
TYPE D'APPAREIL	<input type="checkbox"/> PAC Air/Eau <input type="checkbox"/> PAC Eau/Eau verticale <input type="checkbox"/> PAC Eau/Eau horizontale <input type="checkbox"/> PAC Eau/Eau sur nappe	
MARQUE		
MODÈLE		
PUISSANCE		
Efficacité minimale (seuils identiques à Maprimrenov')	<input type="checkbox"/> Supérieure ou égale à 126% si fonctionnement à basse température <input type="checkbox"/> Supérieure ou égale à 111% si fonctionnement à moyenne et haute température	
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS* LIÉS À L'INSTALLATION (Exemple : modification du tableau électrique, etc...)		
MAIN D'OEUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS		

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 4 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (A remplir par l'entreprise)

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Entreprise/ société :

Nom du bénéficiaire de l'installation :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent **dans le cadre du remplacement** d'un appareil de chauffage au fioul par un équipement utilisant une énergie renouvelable.
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche 3 « DEVIS » sont exacts,
3. Je m'engage à faire éliminer l'appareil de chauffage au fioul remplacé auprès d'un ferrailleur.

Attention, vous devrez alors remettre une attestation de destruction au bénéficiaire de l'aide pour preuve de l'élimination de l'ancien appareil. Cette pièce lui sera exigée pour le versement de la PRIME STOP FIOUL.

4. Certifie que je serais RGE lors de la réalisation et la facturation des travaux.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime STOP FIOUL, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Attestation de destruction PRIME STOP FIOUL

» PARTIE A (REPLIE PAR LES INSTALLATEURS)

Je soussigné (NOM, Prénom)

Numéro SIREN, *le cas échéant* : .../.../.../.../.../.../.../...

Adresse :

.....

Certifie avoir repris 1 chaudière au fioul détenu par :

NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Marque de l'appareil :

Cet appareil a été déposé le .../.../... auprès du professionnel du recyclage dénommé (Nom, raison sociale)

.....

Adresse :

.....

Fait à : Le :/...../.....

Nom, Qualité, Signature et Tampon

» PARTIE B (REPLIE PAR LES RECYCLEURS)

Je soussigné (NOM, Prénom)

Numéro SIREN, *le cas échéant* : .../.../.../.../.../.../.../...

Adresse :

.....

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné dans la PARTIE A et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à : Le :/...../.....

Nom, Qualité, Signature et Tampon

➤ **Dossier à renvoyer à :**

AGEDEN

PRIME STOP FIOUL EBER

14, avenue Benoit Frachon

38400 Saint-Martin-d'Hères

➤ Renseignements et instructions auprès de l'AGEDEN

(Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) :

☎ 04 76 23 53 50 - ✉ eberaidechauffage@ageden38.org

L'AGEDEN priorise la communication de l'état d'avancement par mail (ou courrier si pas d'accès à internet).

La prime est financée par



Partenaires techniques :

